
Déclarations tardives de filiation

Claudie Descôteaux

Prenez avis que Kévin Duval, dont l'adresse du domicile est le 639, rue des Forges, Saint-Léonard-d'Aston, Québec J0C 1M0, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Claudie Descôteaux, née le 10 septembre 2004 à Drummondville et fille de Martine Descôteaux.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Claudie Descôteaux dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Descôteaux-Duval.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Saint-Léonard-d'Aston, le 30 août 2016

KÉVIN DUVAL

44089-38-2

Elisha De La Cruz

Prenez avis que Elie Dorléans, dont l'adresse du domicile est le 1962, rue de Bucarest, Laval, Québec H7M 4W8, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Elisha De La Cruz, née le 4 novembre 2015 à Montréal et fille de Damaris Eltha De La Cruz.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Elisha De La Cruz dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Dorléans.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Laval, le 9 septembre 2016

ELIE DORLÉANS

44205-39-2

Juliette Baillet

Prenez avis que Déitan Foisy, dont l'adresse du domicile est le 124, chemin des Bleuets, Saint-Donat, Québec J0T 2C0, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Juliette Baillet, née le 12 juin 2014 à Saint-Jérôme et fille de Myriam Baillet.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Juliette Baillet dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Baillet-Foisy.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Saint-Donat, le 2 septembre 2016

DÉITAN FOISY

44094-39-2

Ministères, Avis concernant les...

**Affaires municipales et
Occupation du territoire**

Municipalité de paroisse de Saint-Gilles

J'approuve, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), en date du 7 septembre 2016, la demande de changement de nom de la Municipalité de paroisse de Saint-Gilles, située dans la Municipalité régionale de comté de Lotbinière, pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Gilles».

Le sous-ministre,
MARC CROTEAU

5462